

# DÉLIBÉRATION



MAIRIE  
1 place de la Mairie  
86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE  
☎ 05.49.37.30.91

Courriel : [contact@champagne-saint-hilaire.fr](mailto:contact@champagne-saint-hilaire.fr)  
Site internet : [www.champagne-saint-hilaire.fr](http://www.champagne-saint-hilaire.fr)



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 1<sup>er</sup> juin, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Champagné-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

**Date de convocation** : le 25 mai 2023

<u>Nombre de Conseillers :</u>	
<b>En exercice :</b>	11
<b>Présents :</b>	9
<b>Suffrages exprimés :</b>	10
<u>Vote :</u>	
<b>Pour :</b>	10
<b>Contre :</b>	0
<b>Abstention :</b>	0

Présents : M. Gilles BOSSEBOEUF, Maire, M. Jacky DIDIER, Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON, M. Olivier PIN, adjoints, MM. Vincent COISCAUD, Hugo ROUSSEL, Mme Gladys SIRE, MM. Thomas LHOMMEAU, Vincent BONNIN.

Absents excusés : Mme Sylvie BAZILLE, M. Éric INGWILLER

Absents non excusés :

Pouvoirs : M. Éric INGWILLER donne pouvoir à M. Thomas LHOMMEAU

Secrétaire de séance : M. Olivier PIN

### 2.1. Travaux route de Sommières et demande de subvention Activ'3 du département

Dans le cadre de l'aménagement routier du bourg de Champagné-Saint-Hilaire une portion de trottoirs le long de la route de Sommières sur la départementale RD4 n'est pas aménagée. La vitesse des véhicules sur cette voie, la proximité d'un commerce, la construction d'un lotissement à proximité nous amène à renforcer les infrastructures pour sécuriser les usagers.

Le projet consiste, sur le côté droit en allant du centre bourg à Sommières, à buser le fossé sur une centaine de mètres pour canaliser les eaux pluviales et à effectuer une finition végétalisée, sur le côté gauche des bordures de trottoirs seront installées avec une finition en calcaire. A noter que cette partie gauche est dangereuse, car les eaux pluviales, non canalisées, creusaient un léger fossé dans lequel les voitures étaient déviées.

La voie ainsi délimitée par les trottoirs et des effets de couleur permettra de mieux canaliser le flux automobile. En parallèle les piétons seront sécurisés et pourront emprunter les deux trottoirs, à leur convenance.

La pose des infrastructures permettra également de mieux canaliser les eaux de surface qui avaient tendance à dégrader les enduits existants.

AR Prefecture

086-218600526-20230601-20230607\_EC\_02-DE  
Reçu le 07/06/2023

AMENAGEMENT DE TROTTOIRS ROUTE DE SOMMIÈRES

Plan de masse route de Sommières



Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

II - PLAN DE FINANCEMENT

Coût de l'opération	Montant HT (€)	Financement	Montant (€)	%	Date de décision de l'octroi de l'aide
Détailler les principaux postes :		Aides publiques :			
• Acquisitions immobilières	20945 €	• Union européenne			
• Travaux		• Etat - DSIL			
• Matériel		• Etat - DETR			
• Prestations intellectuelles		• Collectivités locales et leurs groupements :			
• Autres		- Région.....	14334 €	68,44 %	
		- Départements : ACTIV3			
		- Communes ou groupements de communes.....			
		• Etablissements publics.....			
		• Autres			
		Fonds de Solidarité Territoriale, etc...			
		Autofinancement :			
		• Fonds propres.....	6611 €	31,56 %	
		• Emprunts.....			
		• Crédit-bail.....			
		• Autre.....			
A déduire s'il y a lieu :					
• Recettes nettes générées par l'investissement					
<b>Coût total HT.....</b>	<b>20945 €</b>		<b>20945 €</b>	<b>100 %</b>	
<b>TVA.....</b>	<b>4189 €</b>				
<b>Coût total TTC.....</b>	<b>25134 €</b>				

Le montant des travaux est de 20 945€ HT soit 25 134€ TTC avec une TVA à 20%.

Sur cette opération, nous récupérons le FCTVA soit 4 123€, le financement total de la commune sera de 6 677€.

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal, autorisent, à l'unanimité, Monsieur le Maire à faire la demande de subvention « Activ'3 » et signer tous les documents concernant ce projet de travaux route de Sommières RD 4.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

En mairie, le 1<sup>er</sup> juin 2023

Le secrétaire de séance,  
Olivier PIN



Le Maire,  
Gilles BOSSEBOEUF




Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

AR Prefecture

086-218600526-20230601-20230607\_EC\_02-DE  
Reçu le 07/06/2023